



Guide juridique de la propriété forestière privée

**Régime juridique de la forêt privée
Droits et obligations des propriétaires**

Editions du Puits Fleuri - N° ISBN 978-2-86 739-491-1 - ISSN 1955-284X – 1^{ère} édition - Octobre 2013

A jour du nouveau Code Forestier 2012

Préface de Michel LAGARDE

SOMMAIRE

ABREVIATIONS UTILISEES

PREFACE de Michel Lagarde

SOMMAIRE

PREAMBULE

AVERTISSEMENTS

INTRODUCTION

1^{ERE} PARTIE - ELEMENTS D'HISTOIRE DU DROIT DE LA FORET PRIVEE

Chapitre 1 – Petit historique des faits, textes et événements ayant marqué le droit de la forêt privée

2^{EME} PARTIE- POLITIQUE FORESTIERE ET PLANIFICATION CONCERNANT LA FORET PRIVEE

Chapitre 2 - Champ d'application du Code forestier et Inventaire de la forêt privée

I- Champ d'application du Code forestier et quelques définitions

II- Inventaire forestier national et Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

III- Importance et superficie des forêts privées en France

Chapitre 3 - La politique forestière de l'Etat à la région : orientations et schémas de gestion

I- Les principes généraux de la législation forestière

II- La politique forestière et ses instruments de niveau national

III- La politique forestière et ses instruments au niveau régional

IV- Coordination de la politique forestière avec les législations protectrices de l'environnement et du patrimoine

Chapitre 4 – Le développement forestier à l'échelle des territoires : la forêt privée dans l'économie locale

I- Les plans pluriannuels régionaux de développement forestier (PPRDF)

II- Les stratégies locales de développement forestier (SLDF)

III- Les Chartes forestières de territoire (CFT)

IV- Les Plans de développement de massif (PDM)

V- Intérêt des propriétaires privés à s'informer des planifications forestières locales

Chapitre 5 - Les institutions dédiées aux bois et forêts des particuliers

- I- Le Centre national de la propriété forestière (CNPF)
- II- Les Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF)
- III- Les personnels du CNPF et des CRPF
- IV- Le Service d'utilité forestière (Suf) - Institut de Développement Forestier (IDF)
- V- Financement du CNPF et des CRPF
- VI- Les Chambres d'agriculture
- VII- Les Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

3^{EME} PARTIE- REGIME JURIDIQUE DES REGLES DE GESTION FORESTIERE DE LA FORET PRIVEE

Chapitre 6 - Les garanties de gestion durable et la certification forestière

- I- Origine des concepts de gestion durable des forêts et d'écocertification
- II- Garanties de gestion durable des forêts privées
- III- Présomption de gestion durable des forêts privées
- IV- Certificat de garantie de gestion durable
- V- Sanction des manquements aux garanties de gestion durable
- VI- La certification des forêts gérées durablement
- VII- Les deux systèmes de certification forestière FSC et PEFC

Chapitre 7 - Le plan simple de gestion dit « PSG »

- I- Sur l'obligation d'un plan simple de gestion
- II- Sur le contenu du plan simple de gestion
- III- Sur la procédure d'élaboration et d'agrément d'un plan simple de gestion

Chapitre 8 - Les autres documents d'aide à la gestion forestière privée

- I- Généralités et points communs des RTG et CBPS
- II- Les règlements types de gestion ou « RTG »
- III- Le code des bonnes pratiques sylvicoles ou « CBPS »

Chapitre 9 - Le régime des coupes et des travaux

- I- Droits et obligations résultant des plans simples de gestion en matière de coupes et travaux
- II- Le régime d'autorisation administrative (coupes dans les forêts non dotées de PSG)
- III- Régime d'autorisation de coupe à défaut de gestion durable
- IV- Coupes illicites et coupes abusives
- V- Obligation de reconstitution après coupe
- VI- Tableau récapitulatif des régimes d'autorisation de coupes de bois

Chapitre 10 - Le propriétaire particulier et les professionnels de la forêt

Sous-chapitre 10 (A) - Les services publics et les organismes institutionnels

- I- Les Centres régionaux de la propriété forestière au service de l'information technique et des agréments de documents de gestion
- II- Les services publics de l'Etat chargés des forêts garants du respect des réglementations
- III- Les Chambres d'agriculture en appui du développement local forestier dans les territoires

Sous-chapitre 10 (B) - Les opérateurs et les prestataires professionnels

- I- Les prestataires de services de gestion forestière (les Experts forestiers agréés et les Gestionnaires forestiers professionnels)
- II- les grands opérateurs de la production forestière (les Coopératives, l'ONF)
- III- Les prestataires professionnels de la commercialisation et de l'exploitation des bois (les Exploitants forestiers, les Entrepreneurs de travaux forestiers)

Chapitre 11 - Les règles de défrichement

- I- Champ d'application de la législation sur les défrichements
- II- Principe et procédure de la demande d'autorisation de défrichement
- III- Contrôles et sanctions des infractions aux règles de défrichement

4^{EME} PARTIE- REGLES SPECIFIQUES AUX FORETS PRIVEES ASSUJETTES A DES ENJEUX PARTICULIERS DE PROTECTION

Chapitre 12 - Forêts privées classées comme forêts de protection

- I- Le classement en forêt de protection
- II- Le régime spécial des forêts de protection

Chapitre 13 - Forêts privées situées en zone de montagne

- I- Forêts privées montagnardes, pastoralisme et mise en défens
- II- La forêt privée montagnarde face aux risques naturels - Restauration des terrains en montagne dite « RTM »
- III- Prévention des risques naturels et « PPRN »
- IV- Cas particulier des ouvrages et travaux à caractère d'intérêt général ou d'urgence réalisés en montagne

Chapitre 14 - Forêts privées situées en zone littorale

- I- Forêts privées et littoral océanique – Fixation des dunes
- II- Dispositions spéciales aux dunes du département du Pas-de-Calais
- III- Evolutions des dispositifs en matière de protection et d'aménagement du littoral

Chapitre 15 - Forêts privées et risque d'incendie

- I- Mesures DFCI applicables sur l'ensemble du territoire national (« Territoires I »)
- II- Mesures DFCI applicables aux « bois et forêts classés à risque d'incendie » (« Territoires II »)
- III- Mesures applicables aux « territoires réputés particulièrement exposés aux risques d'incendie » (« Territoires III »)
- IV- Servitudes de voirie et obligations de débroussaillage communes aux territoires, bois et forêts exposés aux risques d'incendie (« Territoires IV »)
- V- Contrôle administratif des obligations de débroussaillage et moyens coercitifs
- VI- Diverses informations en lien avec la DFCI

Chapitre 16 - Forêts privées situées en zones réglementées au titre de l'environnement ou de l'urbanisme

- I- Forêt privée située dans un parc national
- II- Forêt privée située dans une réserve naturelle
- III- Forêt privée concernée par une protection de biotope
- IV- Forêt privée située dans un site Natura 2000
- V- Forêt privée située dans un espace ou site protégé par d'autres législations protectrices (sites classés, espaces boisés classés dits EBC)

Chapitre 17 - Forêts privées et protection de l'eau

- I- Principales lois concernant le droit de l'eau depuis vingt ans
- II- Généralités sur le droit de l'eau du point de vue du forestier
- III- Les forêts privées riveraines de cours d'eau
- IV- Les forêts privées situées dans des périmètres de protection de captages d'eau
- V- Forêts privées et zones humides (ZH)
- VI- Les forêts privées et la Trame verte et bleue (TVB)
- VII- Les forêts privées et le « régime loi sur l'eau » (IOTA)
- VIII- Forêts privées et planification de la gestion des eaux - Travaux à caractère d'intérêt général – Prévention du risque d'inondation
- IX- Brèves informations sur la police de l'eau et des milieux aquatiques

5^{EME} PARTIE- GESTION FONCIERE ET MODES DE REGROUPEMENT DE LA FORET PRIVEE

Chapitre 18 - Le droit de propriété de la forêt privée

- I- Globalités et particularités du droit de propriété de la forêt privée
- II- Le démembrement du droit de propriété forestière
- III- La perte du droit de propriété et la prescription acquisitive sur la forêt au bénéfice d'un possesseur tiers
- IV- Brèves notions sur les actions permettant de faire reconnaître son droit de propriété

Chapitre 19 - Limites et bornage de la forêt privée

- I- Limites de propriété et délimitation entre une forêt privée et les fonds riverains
- II- Le cadastre et les documents cadastraux
- III- Le bornage

Chapitre 20 - La desserte de la forêt privée et la voirie forestière

- I- Nécessité de quelques définitions : qu'entend-t-on par « voirie forestière » ?
- II- Les voies publiques et leurs incidences sur les forêts qui les jouxtent
- III- La voirie forestière en termes de voies privées (chemins ruraux, chemins d'exploitation, chemins intérieurs)

Chapitre 21 - Le regroupement foncier de la propriété forestière privée

- I- La constitution de Groupements forestiers
- II- Transformation d'une indivision en groupement forestier
- III- Les groupements fonciers ruraux (GFR)
- IV – L'aménagement foncier rural (l'AFAR et les ECIF)
- V- Perspectives d'une future Loi d'avenir

Chapitre 22 - La gestion ou l'exploitation en commun des forêts privées

- I- Les associations syndicales de propriétaires (ASP, ASL, ASA, ASCO)
- II- Les différentes formes d'associations syndicales à objet forestier (AFA-vF, AS-DFCI, ASGF, ASLPPFDG)
- III- Les regroupements de producteurs-sylviculteurs (OGEFC, OP)

Chapitre 23 – La vente d'un bien forestier

- I- Droits et obligations spécifiques à la mutation d'une propriété forestière
- II- Le droit de préférence en cas de vente de petites parcelles forestières

6^{EME} PARTIE- ECONOMIE ET FISCALITE DES FORETS PRIVEES

Chapitre 24 – Notions d'économie forestière

- I- Principes d'estimation forestière
- II- Les sociétés d'épargne forestière (SEF)

Chapitre 25 – Les aides publiques à la forêt privée

- I- Ere post Fonds forestier national
- II- Le cadrage national des aides publiques à la foresterie en 2013
- III- Les aides publiques à la foresterie encadrées par l'Union européenne – Fin du cycle 2007-2013 – Perspectives 2014-2020.

Chapitre 26 – Aperçu des mesures fiscales en faveur de la forêt privée

- I- La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)
- II- Principes d'imposition sur le revenu sur les produits forestiers
- III- Mesures fiscales en faveur des propriétaires forestiers en matière d'impôt sur le revenu
- IV- Imposition des plus-values de cessions des terres à usage forestier ou de peuplements forestiers
- V- Droits de mutation sur la propriété forestière
- VI- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
- VII- Perspectives au-delà de 2013

Chapitre 27 – Assurance des forêts privées

- I- Dispositions relatives à l'assurance des forêts privées
- II- Le Compte épargne d'assurance pour la forêt (CEAF)

7^{EME} PARTIE- SURVEILLANCE ET DISPOSITIONS PENALES PROPRES A LA FORET PRIVEE

Chapitre 28 – Fréquentation du public, cueillette, circulation en forêt privée

- I- La cueillette de plantes, fleurs et baies, le prélèvement de produits et le ramassage des champignons
- II- La randonnée ou la pratique sportive en forêt
- III- La circulation en forêt

Chapitre 29 - La garderie de sa forêt

- I- Les différentes catégories d'agents en matière de police de la forêt privée
- II- Des gardes particuliers pour la forêt privée

Chapitre 30 - Les infractions forestières en forêt privée et leurs sanctions

- I- Contexte évolutif des polices spéciales de la forêt et de la nature
- II- Spécificités du droit pénal spécial et des « infractions forestières »
- III- Tableau récapitulatif des principales infractions forestières dans les forêts privées de France métropolitaine
- IV- Dispositions relatives aux sanctions et aux peines

CONCLUSION

ANNEXES

- Annexe 1 : HABILITATION DU GOUVERNEMENT A PROCEDER A LA RECODIFICATION DU CODE FORESTIER.
- Annexe 2 : REPERTOIRE DE TEXTES RECENTS CHOISIS
- Annexe 3 : REFERENCES DES PRINCIPAUX FORMULAIRES ADMINISTRATIFS
- Annexe 4 : ADRESSES UTILES
- Annexe 5 : PRINCIPALES REVUES PERIODIQUES SUR LA FORET
- Annexe 6 : RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES
- Annexe 7 : BIBLIOGRAPHIE
- Annexe 8 : LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES
- Annexe 9 : PETIT GLOSSAIRE TECHNICO-JURIDIQUE



Tous droits d'utilisation, de reproduction, de traduction et d'adaptation, intégrale ou partielle, réservés pour tous pays.

**Retrouvez le bon de commande sur notre site
www.sylviemarguerite-ducret.fr**